



Cadre d'admissibilité et de soutien aux organismes

Plan de mise en œuvre

- AUTOMNE 2025: Début des demandes d'admissibilité des organismes en loisir récréatif;
- ÉTÉ 2026: Début des demandes d'admissibilité des organismes en environnement et plein air;
- AUTOMNE 2026: Début des demandes d'admissibilité des organismes en développement communautaire et social
- HIVER 2027: Début des demandes d'admissibilité des organismes en culture et patrimoine;
- PRINTEMPS 2027: Début des demandes d'admissibilité des organismes en sport
- AUTOMNE 2027: Ajout des organismes en événementiel